

PROMOTION des salariés

Avenir
sopra-steria

100% Salariés, Indépendants et Engagés

**La promotion n'est pas un luxe. C'est la reconnaissance concrétisée.
Comment y arriver ?**



Remplacez
"je dois"
par
"je choisis"

La promotion est une conséquence directe de l'obligation de loyauté dans l'exécution du contrat de travail et l'obligation pour l'entreprise de maintenir l'employabilité de ses salariés. L'équipe AVENIR intervient sur plusieurs situations, parfois désespérés pour inciter la direction à revenir au bon sens ce qui réussit pour 50% à l'amiable. Pour le reste la justice et/ou l'inspection du Travail sont saisis pour régularisation forcée.

AVENIR